

Rapport d'activité de la FSR 2014

1. Considérations générales

Parmi les faits marquants qui ont animé la vie politique de notre pays au cours de l'année écoulée, j'en retiendrais trois qui intéressent particulièrement les retraités. Le premier a trait aux conséquences de l'acceptation par le peuple de l'initiative du 9 février 2014 contre l'immigration de masse. Je rappelais dans mon dernier rapport que la Suisse avait tout lieu d'avoir peur de la riposte de l'Union européenne. La recherche, les jeunes, la place financière et économique de notre pays seront particulièrement touchés par l'application stricte de cette initiative qui demande l'introduction d'un contingentement des travailleurs étrangers. Ce simple fait implique une renégociation des accords bilatéraux concernant la libre circulation des personnes au sein de l'UE. Or, l'union a élevé cette liberté au rang de principe qui n'est pas négociable. Depuis la votation, le Conseil fédéral ne ménage aucun effort pour tenter de trouver un accord différencié, mais rien n'y fait ! Les négociations sont toujours au point mort et entre-temps les menaces que l'on craignait se sont précisées. Les jeunes n'ont plus un accès direct au programme ERASMUS. Ils peuvent certes continuer à s'inscrire, mais c'est la Confédération qui paie et non l'UE. Les banques doivent trouver des solutions individuelles pour bénéficier de la libre circulation des capitaux. Toutes les grandes banques ont d'ailleurs ouvert une représentation à Bruxelles. La recherche a été mise de côté par l'UE durant un certain temps, mais l'union peut la boycotter quand elle le veut et comme elle le veut. L'économie d'exportation est menacée par l'application de la libre circulation des marchandises. Bref, c'est un véritable gâchis qui risque de nous entraîner dans une période très difficile.

Pour les retraités aussi, la mise en œuvre de cette initiative aura un impact direct sur le financement de l'AVS. En effet, sans les effets de l'immigration, l'AVS serait déficitaire depuis 1992. L'AVS profite largement de l'immigration de main-d'œuvre en provenance des Etats membres de l'Union européenne. La part de ces ressortissants au financement de l'AVS est passée de 18,5 à 22% entre 2001 et 2010, tandis que celle des Suisses diminuait de 75,2 à 72,8%. En moyenne, les personnes en provenance de ces pays sont plus jeunes que la population résidente, ce qui profite au rapport entre le nombre de retraités et celui des personnes actives. Les ressortissants issus de l'immigration paient davantage de cotisations au 1^{er} pilier qu'ils ne perçoivent de prestations. En 2012, ils ont fourni 22% des cotisations alors qu'ils n'ont perçu que 15% de la somme globale des prestations individuelles du 1^{er} pilier. Les ressortissants de

l'UE et de l'AELE représentent 32% de tous les bénéficiaires de rentes, mais ne perçoivent que 15% de la somme des rentes versées. Seuls 6% des retraités en provenance de ces pays ont cotisé pendant toute la durée réglementaire et peuvent prétendre à une rente complète. Les autres n'ont donc droit qu'à une rente AVS partielle correspondant à la période pendant laquelle ils ont été assujettis en Suisse. Comme on le voit, instaurer des contingents pour limiter l'immigration aura des répercussions sur le financement de l'AVS et par retour du balancier, des répercussions sur les rentes.

Le deuxième évènement marquant et qui a fait couler beaucoup d'encre, c'est la suppression du taux-plancher avec l'euro par la BNS et l'introduction d'un intérêt négatif sur les placements. Cette décision place les caisses de pensions dans une situation très difficile. Nous avons bien tenté d'infléchir la décision de M. Jordan, mais il a refusé notre proposition visant à autoriser les caisses de pensions à ouvrir un compte courant à la Banque nationale qui rapporte au moins 0 %. De ce fait, les caisses de pensions doivent payer pour placer de l'argent, alors que les placements devaient faire office de troisième contributeur au financement du deuxième pilier. Si les caisses de pensions pouvaient disposer d'un compte courant à un taux d'intérêt neutre, elles pourraient au moins liquider leurs affaires courantes sans frais supplémentaires. Les caisses de pensions ne sont pas des acteurs financiers comme les autres. Elles doivent garantir des rentes chaque mois aux assurés pour un montant de 7 milliards de francs et, en plus, elles ne sont pas libres dans leur politique de placement. Toujours est-il que si ces intérêts négatifs devaient perdurer, les caisses de pensions seraient placées devant une situation inextricable à brève échéance.

Le troisième fait marquant est la publication du message du Conseil fédéral au Parlement concernant le concept global de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. La Commission de la Sécurité sociale et de la Santé du Conseil des Etats a entamé ses travaux lors de la session de mars 2015. La balle est donc dans le camp des députés qui doivent désormais prendre leurs responsabilités et entrer en matière sur ce paquet global comprenant les éléments du 1^{er} et du 2^e pilier. Dans notre système des trois piliers – AVS, Prévoyance professionnelle et Epargne – il n'y a pas de milieu ! Si vous en enlevez un ou deux, tout s'écroule. C'est une évidence qu'il faut cultiver ensemble et c'est la seule approche qui permet de garantir pour chacun une retraite dans des conditions matérielles correctes.

2. Bureau et Comité central

Au cours de l'année 2014-2015, nous avons renoncé à réunir le bureau, car tous les thèmes d'importance ont été traités en séance de comité central. Ce dernier s'est réuni à trois reprises, les 24 septembre et 10 décembre 2014 ainsi que le 3

mars 2015. Lors de chaque séance, le comité central a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a suivi avec attention l'évolution des affaires financières de la fédération. Suite à la décision de l'assemblée des délégués 2013 de considérer les sections cantonales comme des membres collectifs et d'unifier le taux des cotisations à 50 centimes par membres, les rentrées de cotisations sont, comme il fallait s'y attendre, nettement inférieures à celles encaissées jusqu'alors. En outre, l'installation du site web a eu des répercussions sur les comptes, mais celles-ci se situent exactement dans le cadre du budget. Lors de sa séance du 3 mars 2014, le comité central a décidé de maintenir le niveau des cotisations pour cette année. Par contre un examen sérieux et des mesures s'imposeront pour les années suivantes. Le bureau et le comité central examineront la situation dès le mois de septembre 2015 et feront les propositions nécessaires. L'assemblée des délégués de l'année prochaine prendra les décisions qui s'imposent.

La Fédération neuchâteloise n'est toujours pas sur pied. Pourtant, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Plusieurs membres du canton de Neuchâtel nous font confiance en versant régulièrement leur cotisation, mais refusent de prendre de quelconque responsabilité. Notre projet de fonder une Fédération neuchâteloise des retraités n'est donc pas enterré, mais nous devons trouver les personnes de confiance pour la mise en route d'un comité. Dans cette perspective, Christiane Layaz, notre vice-présidente a réuni quelques personnes pour relancer la machine. A cet effet, une nouvelle campagne de recrutement doit être lancée dans le courant de ce mois auprès des retraités âgés de 65 à 75 ans du canton de Neuchâtel. Sur notre demande, le Conseil d'Etat nous a livré la liste des adresses des personnes de cette tranche d'âge comprenant 18'711 personnes concernées. Le comité central décidera de la marche à suivre et surtout, des coûts que cette campagne occasionnera.

Le président a récupéré les archives de la Fédération afin de les remettre aux Archives Sociales Suisses. Un fonds propre au nom de la FSR/SRV a été créé auprès de cet organisme au prix de 100 francs par année.

Le MCR est toujours sans président central. Nous suivons avec intérêt les efforts de cette organisation pour renouveler son comité. Malgré ces difficultés, le MCR s'est acquitté des cotisations à la Fédération.

Au mois de décembre 2014, Hans Häni, membre du comité central depuis 12 ans a manifesté au syndicat transfair le désir de se retirer. Il reste en fonction le temps, pour son organisation, de lui trouver un remplaçant, mais en tout cas pas pour l'entier de la prochaine période administrative de trois ans. Hans va donc être réélu sous point 9, jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur.

A peine en fonction, Frédéric Roesti, du syndicat transfair a démissionné. Sur proposition du syndicat concerné, il sera remplacé par Roland Hofer, qui a dû s'excuser aujourd'hui. Son élection interviendra sous point 9.

3. Commission ad hoc « Sécurité sociale »

La commission ad hoc « Sécurité sociale » placée sous la présidence de Christiane Layaz a siégé pour la dernière fois au mois de février 2014 pour prendre position et formulé des propositions sur le concept global de la Réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le message au parlement ayant été publié, nous devons maintenant laisser se dérouler les débats parlementaires. La commission est donc au repos jusqu'à ce que le premier conseil ait statué.

4. Assemblée des délégués

Lors de sa séance du 24 septembre 2014, le comité central a fait la critique de l'Assemblée des délégués de la FSR du 28 mai à Lausanne. Il en ressort que cette assemblée, au demeurant très bien organisée dans la salle des Vignerons du Buffet de la Gare, a été l'une des moins chères que la FSR a vécue jusqu'ici. Comme vous le verrez, ce constat apparaît clairement dans les comptes. Un grand merci à Christiane Layaz et à son équipe du comité d'organisation pour l'accueil et la parfaite réussite de cette manifestation.

5. Activités de la FARES

5.1. Comité – Bureau –Assemblée des délégués

Durant l'année sous revue, le bureau du comité de la FARES a siégé à 5 reprises et le comité lui-même a tenu 4 séances de travail. En outre, deux assemblées des délégués, toujours très bien suivies, ont été organisées. La fraction FARES du CSA a tenu quant à elle 4 séances pour préparer les assemblées des délégués du CSA. Ce sont ainsi quinze séances auxquelles les responsables de la FARES délégués au CSA sont astreints chaque année. C'est lourd et cela réclame de chacun un grand engagement. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

5.2. Recommandations de vote de la FARES

Malgré un soutien massif de la FARES et de ses associations membres à l'initiative « Pour une caisse publique d'assurance-maladie », celle-ci a été une nouvelle fois largement refusée par le peuple à deux contre un. C'est la preuve que le peuple est satisfait du système actuel d'assurance maladie.

La FARES soutient l'initiative sur les bourses d'étude et l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » qui sont soumises au peuple le 14 juin prochain.

La FARES soutient également l'initiative populaire « AVS plus ; pour une AVS forte ». Cette initiative demande une augmentation de 10% de toutes les rentes de vieillesse AVS, qui serait servie sous forme de supplément sur la rente. Comme il fallait s'y attendre le CSA n'est pas parvenu à se déterminer par rapport à cette initiative. Comme les voix étaient partagées, il donnera comme mot d'ordre la liberté de vote.

5.3. Journée d'étude de la FARES

Le 15 octobre a eu lieu la journée d'étude de la FARES sur le thème « Dialogue entre Génération : Quelle solidarité entre jeunes et vieux ». Une centaine de membres étaient présents, avec notamment une très bonne participation de la FSR. En préambule de cette journée, nous avons dû remplir des questionnaires avec des jeunes de 14 à 30 ans sur ce que ces derniers pensent des relations qu'ils ont avec les personnes âgées. Il y a eu plus de 250 réponses. C'est le résultat de cette enquête qui nous a été révélé lors de cette journée. Une synthèse du rapport global a été préparée en français et en allemand. Le rapport global et la synthèse sont publiés sur le site internet de la FARES. Les jeunes qui ont rempli le questionnaire étaient aussi invités à participer à la journée. Un débat a eu lieu entre une délégation de jeunes et une autre de personnes âgées.

5.4. Débat autour de l'apprentissage des langues nationales

Le comité a décidé de s'intéresser au débat sur l'apprentissage de deux langues nationales à l'école primaire. Une lettre a été envoyée au président des chefs de départements de l'instruction publique.

5.5. Révision de la loi sur les Prestations complémentaires (PC)

L'indice des loyers dans les prestations complémentaires de l'AVS n'a plus bougé depuis 2001. Depuis le dernier calcul il a varié de 18,3%. Le département de l'intérieur a lancé, le 12 février 2014, la consultation pour le réviser. L'indice prend en compte la situation différente des loyers dans les grands centres, les villes et les petites localités pour lesquelles des maximums différents sont proposés. La solution pour les ménages comprenant plusieurs personnes est également proposée. Par contre, le projet ne prévoit pas d'augmenter les loyers maximums pour les personnes dans les homes et les EMS. La FARES a publié un communiqué de presse à ce sujet en approuvant les mesures, mais en rejetant l'exception pour les personnes dans un home. La consultation était ouverte

jusqu'au 21 mai 2014. Le message concernant cette révision était attendu dans le premier trimestre de 2015, mais des complications sont survenues entre-temps. Les uns voudraient réviser l'indice des loyers avant une révision complète de la loi, les autres veulent le contraire. La FARES et le CSA figurent parmi le premier groupe qui veut une révision de l'indice des loyers en priorité. En prévision de cette révision, une rencontre a eu lieu au Palais fédéral le 1^{er} décembre entre les différentes organisations concernées et en présence de Mme Eggerzegi et P. Rechsteiner. La FSR était représentée par A. Marti et votre serviteur.

5.6. Manifestation à Berne pour l'égalité entre hommes et femmes

Le 7 mars 2015, une grande manifestation a eu lieu à Berne sur convocation des syndicats et des organisations pour lutter contre les différences salariales entre hommes et femmes. Cette manif avait aussi pour thème l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes dans le projet Réforme de la prévoyance vieillesse 2020. La FARES a décidé d'y participer.

5.7. La FARES fête ses 25 ans d'existence

Lors de l'assemblée des délégués de la FARES du 29 avril 2015, la FARES a fêté ses 25 ans d'existence. Ce fut l'occasion de faire une rétrospective de l'histoire de la FARES. Dans l'édito du bulletin rédigé à cette occasion, la coprésidente Christiane Jaquet-Berger écrit ce qui suit : « Voilà 25 ans que la FARES se bat pour les droits des aînés, pour des réponses à leurs besoins, pour la solidarité et pour le respect du contrat social qu'est l'AVS, celui qui lie vieux et jeunes, hors de toute commercialisation. Ce n'est pas le moment de démanteler les valeurs qui garantissent le vivre ensemble. Ainsi, l'actuel débat sur l'avenir des retraités et sa complexité ne doivent pas faire oublier qu'il s'agit avant tout d'un choix de société et ce choix nous appartient à tous ».

5.8. Affaires diverses abordées par la FARES

Selon l'opinion d'une commission du Conseil des Etats, l'aide sociale et les prestations complémentaires devraient être imposables. La décision a été prise le 8 décembre 2014. Il en va de même pour l'imposition des prestations complémentaires. Sans une augmentation massive des PC, c'est l'existence financière des personnes concernées qui est mise en cause. Le Conseil national traitera ce sujet lors de la session d'été.

Lors de l'AD du 19 novembre, nous avons entendu un exposé de Mme Egloff représentante de l'organisation Pro Audito qui a souligné les divers aspects du

handicap auditif et informé sur les moyens d'aide existants. Une résolution a été acceptée visant à intervenir auprès des autorités afin que la contribution de l'AVS ne soit plus octroyée que pour un seul appareil mais pour les deux.

6. Activités du CSA

6.1. Renouvellement du contrat de prestations entre le CSA et l'OFAS

Lors des séances de comité du 24 septembre et du 10 décembre 2014, j'ai fait un rapport circonstancié sur l'état de la situation concernant le renouvellement du contrat de prestations nous liant à l'OFAS pour les années 2015-2018.

A l'article 5.3, nous nous étions entendu sur une phrase qui nous permettait de signer le contrat sans restriction. Cette phrase était la suivante : « die Abklärung von Freiwilligenarbeit bleibt vorbehalten ».

Le 12 décembre 2014, nous recevons le mail suivant de Mme Schröder nous disant que la déclaration sur la reconnaissance du travail bénévole est à nouveau biffée. En effet sur décision du DFI, le financement en propre de 10% doit être atteint à la fin de la période contractuelle 2015-2018. Les deux juristes Reimann et Bühler ayant fourni un avis de droit pourront certes être entendu au début de l'année, mais ces pourparlers n'auront aucune influence sur le contenu du contrat.

Le CSA a immédiatement réagi et en particulier sur le style de négociations. Le 16 décembre il a protesté auprès de M. Brechbühl dans une lettre où il fait remarquer que d'autres départements fédéraux reconnaissent expressément les prestations bénévoles. Nous l'informons que nous entreprenons immédiatement des initiatives sur le plan politique.

Cette réaction a provoqué une mise au point de M. Arnold, dans laquelle il dit comprendre notre désappointement mais que pour son service, les décisions du Département ont un caractère contraignant et qu'il a de ce fait les mains liées. Il rappelle que durant les 4 années de la durée du contrat, le CSA doit trouver une solution pour le financement en propre. Durant ces 4 ans, le financement des 300'000 francs est garanti. En outre, le service est disposé à poursuivre le dialogue. Le fait de biffer le corps de phrase en question ne change rien à sa volonté. En refusant de signer le contrat, le CSA s'expose à mettre en cause le financement de la subvention pour les 4 prochaines années. Sans base contractuelle le financement à partir de 2015 serait problématique.

Face à cette situation, le CSA a signé le contrat le 18 décembre, non sans avoir dénoncé une fois de plus la manière cavalière de l'OFAS dans ces négociations.

Plusieurs raisons nous ont incités à franchir ce pas :

- Le financement de 300'000 francs est assuré pour 4 ans.
- Nous avons ainsi suffisamment de temps pour intervenir sur le plan politique, afin de faire reconnaître le travail bénévole à son juste prix.
- En tout temps, nous pouvons revenir sur le texte du contrat, si les deux parties sont d'accord.
- En refusant de signer, nous placions le CSA dans une situation impossible. Nous avons donc pris nos responsabilités.

Nous sommes donc intervenus immédiatement auprès de M. Brechbühl, directeur de l'OFAS, qui, dans sa réponse confirme qu'à partir de 2018, la subvention serait revue si le CSA ne prouve pas que les cotisations des membres atteignent au moins 10 %. Il confirme également qu'aucune baisse de la subvention n'interviendra durant la durée du contrat, mais que les deux fédérations membres doivent se préparer financièrement à contribuer à raison de 15'000 chacune à partir de 2019.

Enfin nous avons envoyé une lettre suffisamment explicite au Chef du Département de l'intérieur, M. Berset, pour lui demander un entretien et lui signifier notre désaccord. Il nous a reçus lundi 27 avril 2015. Les thèmes suivants ont été abordés :

- La reconnaissance du CSA en tant qu'organe consultatif du Conseil fédéral, du Parlement et de l'Administration fédérale est approuvée par M. Berset
- Il confirme que le Conseil fédéral a l'intention de refuser la motion Tschäppät. Cependant, comme elle est signée par de nombreux parlementaires, il nous conseille de rencontrer ces parlementaires pour leur expliquer ce qu'est le CSA, son rôle et le dilemme auquel ils nous confronteraient si la motion était acceptée.
- Mais le point principal de cet entretien a été la reconnaissance du travail bénévole par les différents départements. M. Berset veut approfondir le sujet et reprendra contact avec nous. Si nous avons des exemples où la règle du DFI n'est pas appliquée, il souhaite que nous l'informions. Le but est d'arriver à un consensus entre tous les départements. Il reprendra contact avec nous. Mais pour le moment, il confirme que la seule base légale qui l'autorise à verser un montant à une organisation, que ce soit sous le couvert d'une subvention ou pour l'exercice d'un mandat, c'est la loi sur les subventions. S'il applique les mêmes règles à toutes les organisations de son département, c'est par souci d'égalité de traitement.
- Le CSA est déjà avantagé par la solution contenue dans le contrat de prestations. Au lieu des 20% appliqués aux autres organisations, le CSA doit prouver des gains propres de 10% seulement.

- Le CSA est confirmé dans sa représentation dans les commissions extraparlimentaires de l'AVS. Pour celle de la prévoyance professionnelle et celle de l'habitat, il a pris note de nos propositions, mais il ne s'est encore pas déterminé quant au nombre de représentants qui doivent former ces commissions et le choix des candidats.
- Questionné sur l'avancement des travaux parlementaires sur la réforme de la prévoyance vieillesse et sur la correction de l'indice des loyers dans les prestations complémentaires, M. Berset n'entre pas en matière et nous prie de suivre les débats lorsqu'ils seront d'actualité.
- Il exprime en fin d'entretien un souhait. Celui de voir le CSA plus présent dans les médias et souhaite un lobbying plus intense vis-à-vis des parlementaires fédéraux et cantonaux.

Nous sommes également intervenus auprès de M Hans Altheer, président de la Délégation des finances des deux Chambres, mais nous n'avons, à ce jour, aucune nouvelle de sa part.

6.2. Rencontre avec M. Schneider-Ammann sur le thème des travailleurs âgés

Tant la FARES que le CSA ont participé à cette rencontre du 13 avril 2015 organisée en préambule de la conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés. Différentes propositions ont été formulées. Deux résultats significatifs ressortent de ces entretiens. Premièrement, la Confédération, les cantons et les employeurs se sont engagés pour que, à l'avenir, le critère de l'âge soit supprimé des annonces de postes à pourvoir. Cela permet au moins de faire un premier pas dans la lutte contre la discrimination en raison de l'âge. Deuxièmement, les employeurs doivent apporter un meilleur soutien à la formation et la formation continue. Ils doivent, en particulier, prévoir des bilans professionnels réguliers pour leurs employés. En outre, la Confédération veut soutenir les cantons dans le développement de l'offre d'orientation professionnelle et de carrière pour les adultes. Ces premiers résultats sont réjouissants, mais restent cependant largement insuffisants

6.3. Congrès du CSA du 15 septembre 2015

Il aura lieu à nouveau à Bienne. Comme le projet de Réforme 2020 est actuellement en discussion au Conseil des Etats, ce thème représentera le point fort de la journée. L'état des discussions politiques sera présenté par M Brechbühl. Il sera suivi par une Table ronde composée de Marina Carobbio Guscelli, PS Tessin, Maja Ingold, EVP Winterthur, Guy Parmelin, UDC Vaud et Jean-François Steiert, PS Fribourg.

Nous recevrons également ce jour-là une délégation de Hongrie de douze personnes. Pour rappel, le CSA a été reçu à Heviz en 2013 dans le cadre du milliard de compensation géré par le DFAE.

Enfin, nous entendrons le directeur de l'office fédéral de la Communication, M. Philipp Metzger, nous présenter le programme informatique 2016-2018, où sont repris les chances et les défis du futur pour les aînés en matière informatique. Pour sa part M. Daniel Egloff, du secrétariat pour la formation, la recherche et l'innovation, nous présentera le programme d'innovation pour le développement d'une technologie adaptée aux personnes âgées.

6.4. Lettre de protestation du CSA à M. Jordan, Directeur de la Banque nationale

Le CSA a appris par l'ASIP que le directeur Jordan avait refusé la proposition visant à abolir le taux d'intérêt négatif pour les caisses de pensions en leur appliquant un taux neutre. En effet, le taux d'intérêt négatif pour les placements des caisses de pensions met celles-ci dans une situation dramatique. Elles doivent payer pour placer de l'argent, alors que ces placements sont susceptibles d'améliorer la situation financière des caisses. Le CSA a donc approuvé l'envoi d'une lettre de protestation à M. Jordan. Ce dernier a répondu qu'aucune exception ne serait faite dans ce domaine. Il a par contre délégué M. Dewet Moser, suppléant du Directeur de la BNS pour venir expliquer devant l'assemblée des délégués du CSA, le 22 mai 2015, les enjeux des décisions prises par l'institution, le 15 janvier 2015. L'essentiel de cet exposé est publié dans le site internet du CSA.

6.5. Renouvellement des commissions extraparlimentaires pour la période 2016-2019

Le Conseil fédéral procédera à la fin 2015 au renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires pour la période administrative 2016 à 2019. Le DFI et l'OFAS tiennent à entamer suffisamment tôt les préparatifs de ce renouvellement. La loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration prévoit que les commissions extraparlimentaires se composent de 15 membres au maximum et que chacun des deux sexes y soit représenté à raison d'au moins 30%. En outre les trois régions linguistiques doivent être représentées par une personne au moins dans chaque commission. Actuellement, le CSA est représenté par Elisabeth Eicher dans la commission de l'AVS et votre serviteur dans celle de la prévoyance professionnelle. Pour le renouvellement, il y a lieu de présenter deux candidats par commission de manière à ce que le Conseil fédéral ait un choix. Les fractions ont reçu mandat de désigner leurs candidats. L'ASA pour la commission de l'AVS et la FARES

pour celle du 2^e pilier. L'annonce des candidats à l'élection dans les commissions extraparlimentaires de l'AVS (Elisabeth Eicher et Julius Eggspühler) et de la Prévoyance professionnelle (Michel Pillonel et Paul Sütterlin) a été envoyée à l'OFAS dans les délais. En outre, deux autres candidats ont été annoncés pour la commission extraparlimentaire « Habitat ». Ce sont Jean-Maurice Fournier, président du groupe de travail Habitat et Mobilité du CSA et Christiane Layaz-Rochat, membre du groupe. Le CSA voulait aussi une représentation directe dans la Commission extraparlimentaire de la Santé. Il en a fait la demande formelle au chef de l'Office fédéral concerné, M. Stupler, mais ce dernier a refusé catégoriquement d'entrer en matière.

6.6. Fixation de taux d'intérêt minimum

La commission LPP a proposé le 1^{er} septembre au Conseil fédéral de laisser le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle pour 2015 à 1,75%. Eu égard aux résultats réjouissants des marchés financiers au cours des 12 derniers mois, ce taux est manifestement trop bas. J'ai plaidé pour un taux à 2%, mais sans résultat lors du vote.

6.7. Motion Tschäppät

Parlant au nom de l'Union des Villes suisses dans l'émission « Intercité » de la Radio Suisse Romande, Mme Renate Amstutz, directrice, a demandé une meilleure représentation des seniors sans mentionner le Conseil suisse des Aînés. Mme Christiane Jaquet a immédiatement réagi en s'étonnant et en lui signalant notre existence. Mme Amstutz a répondu ce qui suit :

La motion Tschäppät du 24.9.2014, demande au Conseil fédéral de créer une commission fédérale pour les questions de vieillesse et de générations. Une représentation des villes dans cette commission doit être prévue. Cette motion part d'un bon sentiment, mais ne fait aucunement mention de ce qui existe déjà. La justification est même dangereuse pour le CSA. La commission en question serait une bataille d'experts qui ne tiendrait nullement compte des personnes concernées. Cette question a été abordée en détail avec M. Berset. (voir chapitre correspondant).

6.8. Intervention auprès de Mme Leuthard

Le traitement médical spécial (recours à un spécialiste) pour tous les conducteurs de véhicule à moteur à partir de 70 ans, a fait l'objet d'une intervention du CSA auprès de Mme Doris Leuthard. Selon cette dernière, il y a peu de chances que les propositions de l'ASTRA soient acceptées par le Conseil

fédéral qui prendra sa décision formelle ces prochaines semaines dans le cadre de l'Ordonnance qui doit préciser la loi en vigueur. Aux dernières nouvelles, il semble que les médecins de famille, à qui on demandait de suivre obligatoirement une formation continue pour pouvoir effectuer ces examens, ne seront pas obligés de suivre cette formation, mais celle-ci leur sera chaudement recommandée. Affaire à suivre !

6.9. Entretien avec le président de la Conférence des chefs de départements cantonaux de la santé

Le 26 novembre dernier, une délégation du CSA a été reçue par M. Philippe Perrenoud, président de la conférence des directeurs de la santé. Un compte rendu détaillé de cet entretien figure dans le SSR-News no 1/2015, ainsi que dans le site internet du CSA.

6.10. Paquet de réformes globales du Conseil fédéral concernant la « Prévoyance vieillesse 2020 »

Le paquet de réformes global de la Prévoyance vieillesse 2020, comprenant l'AVS et la prévoyance professionnelle, va intéresser toutes les couches de la population ces prochaines années. Le CSA soutient le paquet global, mais accuse des divergences par rapport à certaines questions contenant leur pesant d'explosif. Au vu du vieillissement de la population et de l'arrivée des personnes du « baby-boom » à la retraite, le CSA est d'avis qu'il est préférable d'agir avant de devoir réagir dans l'urgence. Même si l'AVS est encore dans une situation financière saine, il est indéniable que des mesures doivent être prises pour assurer les rentes du futur. L'année dernière, l'AVS a enregistré pour la première fois depuis dix ans un dépassement des rentes payées par rapport aux cotisations encaissées de l'ordre de 320 millions. Ce n'est que grâce aux intérêts et au rendement des placements qu'elle boucle ses comptes avec un bénéfice de 1,752 milliard de francs. Mais la preuve est faite que ces prochaines années, il faudra renforcer l'AVS. Le paquet de réformes est une base de discussion valable, car il aborde les questions lancinantes de la prévoyance vieillesse dans leur totalité. Comme on l'a vécu par le passé, un saucissonnage des mesures n'a aucune chance devant le peuple. En outre, il prévoit la garantie de maintenir les rentes au niveau actuel. Le Conseil fédéral a publié son message au mois de février 2015. Le groupe de travail « Sécurité sociale » du CSA a analysé ce message en détail et a présenté au comité un tableau faisant ressortir les différences et les points de convergences entre la prise de position du CSA et le message proprement dit. Ce tableau est à disposition des délégués au secrétariat. Les débats parlementaires ont débuté dans la Commission de Sécurité sociale et de la Santé au Conseil des Etats. Le conseiller fédéral Berset, chargera le Chef

de l'OFAS de rendre compte des premiers débats parlementaires lors du congrès du CSA, le 15 septembre prochain.

En conclusion, je vous le demande ! Quelle organisation peut se vanter d'avoir rencontré trois conseillers fédéraux, un président de conférence des directeurs cantonaux, un représentant du directoire de la Banque nationale et plusieurs chefs d'offices fédéraux au cours des trois derniers mois ? Le CSA le peut et elle en est fière ! Ce ne sont là pourtant que quelques exemples pour vous montrer que nous sommes actifs dans bien des domaines et qui prouvent que les organisations de retraités sont écoutées, sont entendues et sont prises au sérieux jusqu'au plus haut niveau du pouvoir politique. Il reste cependant à défendre notre point de vue dans bien d'autres domaines et notamment, dans les discriminations relatives à la fiscalité, les transports publics adaptés pour les personnes âgées, la lutte contre la guillotine de l'âge figurant encore dans des textes de loi et de règlements dans certains cantons. Les organisations de retraités veulent participer à l'instauration d'une société plus juste et plus solidaire. Elles veulent que les décisions prises à leur égard, le soient **avec** eux et non pas **pour** eux. Les organisations de retraités doivent faire entendre leur voix là où les décisions se prennent. Elles en ont le devoir, car sans elles, un cinquième de la population de ce pays subiraient les décisions prises sans pouvoir faire valoir leur avis. C'est dans ce sens que nous continuerons notre action !

Lully, le 3 juin 2015

Michel Pillonel
Président central